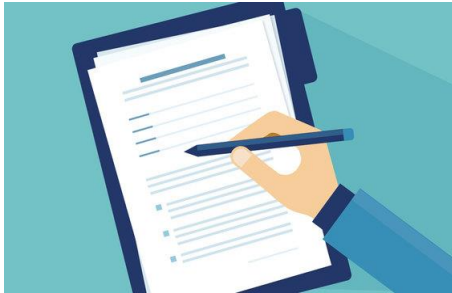


IFPS – Mode opératoire pour déclarer un incident ou un dysfonctionnement

La version électronique du modèle fait foi

JE SUIS UN APPRENANT OU UN INTERVENANT EXTERIEUR A L'IFPS ET JE SOUHAITE DECLARER UN INCIDENT OU UN DYSFONCTIONNEMENT



- ✓ Je récupère le formulaire de déclaration (IFPS-FE080) sur le site www.ifps-vendee.fr onglet Institut ou à l'accueil de l'IFPS (modulaire H)
- ✓ Je complète le formulaire de déclaration (IFPS-FE080) de manière claire et précise.

JE TRANSMETS LE FORMULAIRE DE DECLARATION



- ✓ J'adresse le formulaire de déclaration par mail à : ifsi@ifps-vendee.fr

LE TRAITEMENT DE MA DECLARATION



- ✓ Toute déclaration d'incident ou de dysfonctionnement fait l'objet d'une attention particulière auprès de la Direction
- ✓ Dans une démarche d'amélioration continue, les signalements sont enregistrés, traités et suivis
- ✓ Vous serez informé du traitement de votre déclaration.